# LISTE DES TÂCHES

1. Tâches abandonnées à cette session :

Tâche n° 23 : Surveiller l’introduction, dans les bases de données, des informations sur l’entrée et, le cas échéant, la non-entrée dans la phase nationale (régionale) des demandes internationales selon le PCT publiées.

Tâche n° 51 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.37 de l’OMPI.

1. Tâches révisées à cette session :

Tâche n° 52 : Établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle.

Tâche n° 61 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.91 de l’OMPI, y compris des méthodes de recherche de modèles et d’images tridimensionnels (3D).

1. Tâches à poursuivre :

Tâche n° 24 : Recueillir et publier les rapports techniques annuels (ATR/PI, ATR/TM, ATR/ID) sur les activités des membres du CWS dans le domaine de l’information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels.

Tâche n° 44 : Fournir un appui au Bureau international en communiquant les besoins et le retour d’information des utilisateurs sur l’outil d’édition et de validation de la norme ST.26; fournir un appui au Bureau international pour les révisions à apporter en conséquence aux Instructions administratives du PCT; et préparer les révisions à apporter à la norme ST.26 de l’OMPI sur demande du CWS.

Tâche n° 55 : Envisager l’élaboration d’une norme de l’OMPI visant à aider les offices de propriété industrielle à améliorer la “qualité à la source” des noms des déposants et établir une proposition visant la poursuite des travaux relatifs à la normalisation des noms des déposants dans les documents de propriété industrielle, et la présenter pour examen par le CWS.

Tâche n° 58 : Élaborer, en accomplissant les tâches ci-après, une proposition de feuille de route pour l’élaboration et l’amélioration futures des normes de l’OMPI, y compris des recommandations de politique générale, afin de permettre aux offices de propriété industrielle et aux autres parties intéressées de produire, de partager et d’utiliser les données :

i. examiner les recommandations du groupe 1 figurant dans l’annexe du document CWS/6/3, en collaboration avec les autres équipes d’experts concernées du CWS;

ii. examiner les recommandations du groupe 2 et du groupe 3 figurant à l’annexe du document CWS/6/3;

iii. établir un ordre de priorité dans les recommandations et suggérer un calendrier et

iv. étudier les conséquences des technologies de rupture sur l’administration de la propriété intellectuelle et les données de propriété intellectuelle au vu de l’harmonisation et de la collaboration. Recueillir des informations sur les exigences des offices de propriété industrielle et des clients; et élaborer des recommandations en matière de représentations visuelles sous forme électronique pour les dessins et modèles.

Tâche n° 59 : Étudier la possibilité d’utiliser la technologie de la chaîne de blocs dans les procédures d’octroi de la protection des droits de propriété intellectuelle et de traitement des informations concernant les objets de propriété intellectuelle et leur utilisation;

recueillir des informations sur les progrès accomplis par les offices de propriété intellectuelle dans l’utilisation de la chaîne de blocs et l’expérience acquise en la matière, évaluer les normes applicables à la chaîne de blocs en vigueur dans le secteur privé et examiner le bien-fondé et l’applicabilité aux offices de propriété intellectuelle;

élaborer des modèles de référence concernant l’utilisation de la chaîne de blocs dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris des principes directeurs, des pratiques communes et l’utilisation de la terminologie à l’appui de la collaboration, des projets conjoints et de la validation; et

établir une proposition de norme de l’OMPI visant à appuyer l’application potentielle de la chaîne de blocs dans l’écosystème de la propriété intellectuelle.

Tâche n° 60 : Établir une proposition relative à la numérotation des codes INID concernant les marques verbales et les marques figuratives; sur la division du code INID (551) et l’éventuelle création d’un code INID pour les marques combinées.

Tâche n° 63 : Élaborer une ou des représentations visuelles des données XML de l’OMPI aux fins de la publication électronique.

Tâche n° 64 : Préparer une proposition de recommandations concernant les ressources JavaScript Object Notation (JSON) compatibles avec la norme ST.96 de l’OMPI pour le dépôt, le traitement, la publication et/ou l’échange d’informations sur la propriété intellectuelle.

1. Tâches visant à assurer la mise à jour permanente des normes de l’OMPI :

Tâche n° 38 : Assurer la révision et la mise à jour permanentes de la norme ST.36 de l’OMPI.

Tâche n° 39 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.66 de l’OMPI.

Tâche n° 41 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.96 de l’OMPI.

Tâche n° 42 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.86 de l’OMPI.

Tâche n° 47 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.27, ST.87 et ST.61 de l’OMPI en fonction des besoins; établir un projet de document d’orientation concernant l’utilisation de ces normes au sein de la communauté de la propriété intellectuelle; examiner la possibilité de fusionner les trois normes ST.27, ST.87 et ST.61; et aider l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP à élaborer des éléments de schéma XML pour les données relatives à la situation juridique.

Tâche n° 56 : Procéder aux révisions et aux mises à jour nécessaires de la norme ST.90 de l’OMPI; aider le Bureau international à créer un catalogue unique des API mises à disposition par les offices; et l’aider à promouvoir cette norme et à la mettre en œuvre.

Tâche n° 57 : Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.88 de l’OMPI.

Tâche n° 62 : Procéder à l’examen des normes ST.6, ST.8, ST.10, ST.11, ST.15, ST.17, ST.18, ST.63 et ST.81 de l’OMPI et de la sixième partie du Manuel de l’OMPI, au regard de la publication par voie électronique des documents relatifs à la propriété intellectuelle, et propositions de modification de ces normes et documents, le cas échéant.

1. Tâches de nature permanente ou informative :

Tâche n° 18 : Recenser les domaines de normalisation possibles concernant l’échange de données déchiffrables par machine sur la base de projets envisagés par des organismes tels que les cinq offices de propriété intellectuelle (dits IP5), les cinq offices de marques (dits TM5), le forum des cinq offices de dessins et modèles industriels (dit ID5), l’ISO, la CEI et d’autres institutions connues de normalisation industrielle.

Tâche n° 33 : Procéder à une révision permanente des normes de l’OMPI.

Tâche n° 33/3 : Procéder à une révision permanente de la norme ST.3 de l’OMPI.

Tâche n° 50 : Assurer la tenue et la mise à jour requise des enquêtes publiées dans la septième partie du Manuel de l’OMPI sur l’information et la documentation en matière de propriété industrielle.

1. Tâches créées à la session en cours et pour lesquelles les travaux n’ont pas commencé :

Aucune nouvelle tâche n’a été créée à cette session.

1. Tâches pour lesquelles les travaux sont en suspens :

Tâche n° 43 : Établir des principes directeurs que devraient suivre les offices de propriété industrielle, en ce qui concerne la numérotation des paragraphes, les longs paragraphes et la présentation cohérente des documents de brevet.

[Fin de l’annexe III et du document]